



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 juillet 2020 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absente: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente

Ouverture de la séance

À 17 h 02, monsieur le vice-président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Conformément aux arrêtés 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, la séance se tient par visioconférence et sans la présence du public.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

CV-2020-0534 Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les membres du conseil consentent à l'unanimité à remplacer les périodes de questions des citoyens aux points 8 et 14 par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Conformément à l'article 77 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Marie-Josée Savard, au nom du comité exécutif, demande de retirer de l'ordre du jour le sommaire décisionnel PA2020-048 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'aménagement de certaines aires de stationnement situées le long des rues faisant partie du trajet projeté du tramway visé au projet de réseau structurant de transport en commun*, R.V.Q. 2861 ».

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0535 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2020

Sur la proposition de madame la conseillère Dominique Tanguay,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2020, tel que rédigé.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 juin 2020 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 17 juin 2020 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par monsieur Jacques Locat et madame Donna Kirkwood, d'un document intitulé *Une marche dans le Vieux Québec, chutes de pierres et glissements*;
- Dépôt, par monsieur Jean-Évrard Bilodeau, d'une pétition de 272 signataires, relative à l'entreposage d'équipements en lien avec des travaux de voirie dans le secteur du parc Lucien-Borne;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussières, d'une lettre d'appui à l'avis d'intention de classement de l'église du Très-Saint-Sacrement, adressée au Conseil du patrimoine culturel de Québec;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean Rousseau, d'un document intitulé *Initiative Circuits de Découvertes cyclistes (Le Furet)*;
- Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Steeve Verret;
- Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Yvon Bussières;
- Dépôt, par monsieur Gabriel Fortier, d'une pétition de 1400 signataires, relative à la pratique de la planche à roulettes sur la place d'Youville;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document intitulé *Vision métropolitaine de l'eau*;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document intitulé *Synthèse des actions pour la protection du Lac Saint-Charles et de la prise d'eau*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le conseiller Rémy Normand dépose une carte de Démocratie Québec, contenant une proposition de tramway et d'amélioration des réseaux de Métrobus et d'autobus sur le territoire de la Ville de Québec.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel, est tenue pour une durée maximale de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec se dote d'un programme de subvention à l'achat d'un baril de récupération d'eau de pluie.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la direction du *Grand Marché de Québec* présente le plan de relance commerciale ainsi qu'un exposé complet de la situation des finances de l'organisme qui gère cette infrastructure financée par les contribuables de la Ville de Québec, lors d'un comité plénier, d'ici la fin de l'automne 2020.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la direction générale et le service des finances présentent les faits saillants ainsi qu'un exposé complet de la situation budgétaire de la Ville de Québec, lors d'un comité plénier, avant le 30 septembre 2020.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant que la direction du *Réseau de transport de la Capitale* présente les faits saillants ainsi qu'un exposé complet de la situation des finances du *Réseau de transport de la Capitale*, lors d'un comité plénier, avant le 20 septembre 2020.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2020-0536 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau lors de la séance du conseil de la ville du 15 juin 2020 relativement aux scénarios de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain - PA2020-087

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2020-087. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés. Il est également recommandé d'aborder les pistes de réaménagement de l'autoroute (élaborées à la lumière des préoccupations formulées en amont par la population) lors des consultations sur la *Vision d'aménagement et de développement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel - Laurentienne* qui auront lieu cet automne, lorsque l'ensemble des vérifications préalables aura été réalisé.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Raymond Dion appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le *Plan de mobilité durable de la ville de Québec* recommandait qu'un boulevard urbain soit aménagé sur l'autoroute Laurentienne, entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Prince-Édouard (p.87) ;

Attendu qu'un tel projet de reconversion permettrait de créer de nouveaux logements à proximité des services et contribuerait à diminuer l'étalement urbain;

Attendu que les frères Trudel ont annoncé un investissement de 500 millions de dollars pour redynamiser et requalifier les terrains qui accueillent le centre commercial Fleur de Lys;

Attendu que le *Réseau structurant de transport en commun* oblige à réfléchir et à planifier l'ensemble du réseau routier et autoroutier de la Ville de Québec, en concertation avec le ministère des Transports du Québec;

Attendu que le maire de la ville de Québec a affirmé, en février 2020 : « Après, le tunnel doit s'accrocher à un boulevard urbain qui fait du sens et sur lequel il y a de la fluidité aux heures de pointe. Le ministère ne voudra pas diminuer la valeur de son projet en refusant un boulevard urbain »;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est proposé que la Ville de Québec consulte rapidement les citoyens, les conseils de quartier et les élus sur le projet de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain, et présente les différents scénarios étudiés.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2020-0537 Félicitations au docteur François Desbiens

Attendu que le 29 juin dernier, le docteur François Desbiens quittait son poste à la direction de la santé publique de la Capitale-Nationale pour assumer les fonctions de vice-président des affaires scientifiques à l'*Institut national de santé publique du Québec* (INSPQ);

Attendu qu'après avoir choisi la médecine communautaire comme spécialité, le docteur François Desbiens a fait ses débuts en santé publique il y a 34 ans;

Attendu qu'au cours de ses vingt années au sein de l'équipe de la santé publique de la Capitale-Nationale, le docteur François Desbiens s'est illustré par son travail sur plusieurs dossiers d'actualité parfois épineux, comme la crise de légionellose, la présence de TCE dans l'eau potable de Shannon, la H1N1, l'épisode de la poussière rouge à Limoilou, le mémoire sur la légalisation du cannabis et le rapport sur les inégalités sociales en santé;

Attendu que depuis le début de la pandémie de la *COVID-19*, par son approche et ses aptitudes à vulgariser les grands enjeux de santé, le docteur François Desbiens a su informer, rassurer et accompagner la population en diffusant de manière accessible l'information à propos du virus, en expliquant les mesures sanitaires et en rappelant les consignes de distanciation sociale;

Attendu que nous saluons l'empathie, la générosité et l'expertise dont le docteur François Desbiens a fait preuve, alors que nous traversons une crise sanitaire sans précédent et qu'il est primordial que la population soit bien renseignée;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient le docteur François Desbiens pour ses vingt ans comme directeur régional de santé publique de la Capitale-Nationale, le félicitent pour son nouveau poste de vice-président des affaires scientifiques à l'*Institut national de santé publique du Québec* (INSPQ) et lui souhaitent bien du succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0538 Hommage à monsieur Jacques Delisle et sincères condoléances à sa famille

Attendu que le *Cineplex Odeon Beauport* a perdu un membre de son équipe de longue date le 15 juin 2020;

Attendu que monsieur Jacques Delisle était hautement apprécié par ses collègues et par la clientèle du *Cineplex Odeon Beauport* depuis son embauche il y a 9 ans;

Attendu que la clientèle et ses collègues le surnommaient « Monsieur Sourire »;

Attendu que sa personnalité colorée, sa générosité, son dévouement, et sa bonne humeur contagieuse enrichissaient grandement l'expérience client;

Attendu que monsieur Jacques Delisle a été reconnu à plus d'une reprise par ses pairs, notamment en recevant une plaque honorifique pour la qualité de son travail à l'échelle locale et nationale;

Attendu qu'un hommage lui a été rendu par la direction du *Cineplex Odeon Beauport* lors de la réouverture de l'établissement le 3 juillet 2020;

Attendu que le décès de monsieur Jacques Delisle a généré la parution de plusieurs centaines de messages de sympathies aux proches et à la famille;

Attendu que monsieur Jacques Delisle a aussi été enseignant à la polyvalente de Donnacona pendant plus de 30 ans;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment à la famille ainsi qu'aux proches de monsieur Jacques Delisle, leurs plus sincères condoléances.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0539 Félicitations à *Ès trad*

Attendu que les lauréats des *Prix Les Arts et la Ville 2020* ont été annoncés le 18 juin 2020;

Attendu que le *Centre de valorisation du patrimoine vivant Ès Trad* a remporté le *prix Citoyen de la culture Andrée-Daigle* pour son projet *La Virée TRAD - Maillages*;

Attendu que ce projet consistait en l'organisation d'ateliers de crochet et de tricot dans divers arrondissements de Québec, saisis par des créateurs numériques qui ont créé des vidéos d'art dont la trame sonore fut composée et interprétée par des musiciens traditionnels, le tout capturant la création d'un tricot géant;

Attendu que ce sont les dimensions collaboratives et multidisciplinaires permettant de développer l'engagement citoyen à travers un projet collectif qui ont charmé le jury;

Attendu qu'en combinant l'artisanat, la musique traditionnelle et les arts numériques, *La Virée TRAD - Maillages* a permis à des citoyens de Québec de puiser dans nos traditions et notre patrimoine vivant, se servant du tricot comme occasion de rencontre, d'échange et de cohésion sociale entre les diverses communautés de la ville;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent *Ès Trad* d'avoir remporté le *prix Citoyen de la culture Andrée-Daigle* pour son projet *La Virée TRAD - Maillages* et souhaitent un avenir prospère à l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0540 Félicitations à monsieur Jean Pilote

Attendu que monsieur Jean Pilote, homme d'affaires et producteur, annonçait récemment qu'il quittait *Le Capitole*, après 30 ans au poste de président et directeur général;

Attendu que c'est en 1992, près de 10 ans après la fermeture du *Capitole*, un monument historique laissé à l'abandon, que monsieur Jean Pilote et un groupe de promoteurs des domaines du disque, du spectacle et de la télévision acquièrent le bâtiment patrimonial avec l'objectif de contribuer à redonner vie au pôle culturel de la place D'Youville;

Attendu que 30 ans plus tard, le *Capitole*, nouvellement rénové est reconnu comme un complexe hôtel-théâtre-restaurant de prestige abritant une des plus grandes salles de spectacles du Québec;

Attendu qu'au cours de sa carrière, monsieur Jean Pilote a permis la tenue de nombre de comédies musicales, de spectacles de variétés et de performances d'artistes de notoriété nationale et internationale;

Attendu que bien qu'il passe le flambeau à quelqu'un d'autre, monsieur Jean Pilote prévoit continuer de produire des spectacles qui pourraient être présentés au *Capitole*, lieu qui aujourd'hui témoigne des fruits de l'engagement et de la passion de monsieur Jean Pilote envers le rayonnement de la culture du théâtre au Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient monsieur Jean Pilote pour sa contribution à l'effervescence de la vie culturelle de Québec et pour l'attention qu'il a porté à la préservation et à la mise en valeur du riche patrimoine de notre ville et lui souhaitent du succès dans ses projets à venir.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2020-0541 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Mgr Marcoux inc.*, relative à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (Dossier 64763) - AP2020-373 (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 2 entre la Ville de Québec et *Centre Mgr Marcoux inc.*, pour retirer à l'organisme l'ensemble des tâches du parc-école Jeunes-du-Monde ainsi que pour le grand ménage d'avant et d'après saison et la tonte du gazon au parc Bardy, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 19 621,33 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0542 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles – Engagement de crédit relatif à l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, relative au versement d'un soutien financier annuel supplémentaire pour les années 2020 et 2021, afin de soutenir l'organisme dans son offre de service - LS2020-104 (CT-2483135) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec, l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles et la *Maison des jeunes l'Escapade de Val-Bélair*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0543 Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et Les YMCA du Québec relative à la gestion du centre communautaire YMCA-Saint-Roch (Dossier 73530) - AP2020-242 (Ra-2209)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec* afin de modifier la date d'entrée en vigueur de l'entente conclue le 24 juillet 2017, le montant des honoraires de gestion pour l'année 2020 et de verser une rémunération forfaitaire à l'organisme en compensation des frais encourus en raison du délai de la prise en charge du futur centre communautaire YMCA-Saint-Roch, selon des modalités substantiellement conformes à celles prévues audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2044 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0544 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - Engagement de crédit relatif au contrat pour l'entretien sanitaire et l'entretien des surfaces glacées - Aréna des Deux Glaces (Appel d'offres public 73721) - AP2020-452 (CT-2485620) — (Ra-2209)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la Ville, relativement à l'adjudication, à *Sogep inc.*, du contrat pour l'entretien sanitaire et l'entretien des surfaces glacées - Aréna des Deux Glaces - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, pour une somme de 551 275,40 \$ (plus TPS et TVQ applicables), de la date d'adjudication au 31 mai 2022, conformément à la demande publique de soumissions 73721 et à sa soumission du 28 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0545 Abrogation de la résolution CV-2020-0115 - Acquisition à des fins municipales de deux immeubles sis en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - DE2020-192 (Abrogé CV-2020-0115) (Abrogée par CV-2020-1038) (CT-2464373) — (Ra-2209)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2020-0115, adoptée par le conseil de la ville, lors de la séance tenue le 17 février 2020;
- 2° d'acquérir, à des fins municipales, deux immeubles sis en bordure de l'avenue du Sault et de la rue de la Sérénité, connus et désignés comme étant les lots 1 989 287, 1 989 289, 2 341 785 et 6 041 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété d'*Hydro-Québec*, pour une somme de 182 500 \$ plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat et à son addenda joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0546 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et la *Société historique de Québec*, relative à une aide au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020 - LS2020-110 (CT-2483445) — (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant entre la Ville de Québec et la *Société historique de Québec*, relatif à une aide au loyer, soit le versement d'une subvention supplémentaire pour l'année 2020 au montant de 10 450 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente et à l'avenant à l'entente joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0547 **Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption du Règlement R.V.Q. 2869 - PA2020-078 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public, pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux escaliers urbains*, R.V.Q. 2869.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les

conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0548 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre communautaire Jean-Guy Drolet* aussi connu sous le nom le *Centre récréatif Saint-François-d'Assise inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73976) - **AP2020-426** (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et le *Centre communautaire Jean-Guy Drolet* aussi connu sous le nom le *Centre récréatif Saint-François-d'Assise inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du pavillon de services du parc de l'Anse-à-Cartier, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 2 054,67 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0549 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et les *Loisirs Montcalm inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73980) - **AP2020-431** (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et les *Loisirs Montcalm inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du parc du Musée, du parc de l'Esplanade et de la Marina du parc de la Jeunesse, dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 5 801,86 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0550 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 73983) - [AP2020-434](#) (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit pour la conclusion de l'avenant numéro 1 entre la Ville de Québec et le *Patro Roc-Amadour (1978) inc.*, afin de retirer à l'organisme l'entretien sanitaire du parc-école Saint-Paul-Apôtre dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 446,51 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0551 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Modification à l'engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Durocher*, relative à la gestion pour l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (dossier 72902) - [AP2020-435](#) (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à modifier l'engagement de crédit relatif à la conclusion de l'avenant numéro 2 entre la Ville de Québec et le *Centre Durocher*, afin de retirer l'entretien sanitaire des pavillons de services du parc Dollard-des-Ormeaux, du parc Durocher et du parc Roger-Lemelin dans le contrat de gestion de l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, pour un retrait d'une somme de 5 034,74 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0552 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu*, la maison pour grandir, relative à la mise en oeuvre du service d'aide alimentaire durant la période estivale, aux enfants fréquentant les camps de jour situés dans les quartiers défavorisés de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 (Dossier 74045) - AP2020-480 (CT-2483631) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pignon Bleu*, la maison pour grandir, relative à la mise en oeuvre du service d'aide alimentaire durant la période estivale, aux enfants fréquentant les camps de jour situés dans les quartiers défavorisés de la ville de Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0553 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme pour l'acquisition, au nom de la Ville, de documents nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2020 (Dossier 53222) - AP2020-489 (CT-2486833) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme de 2 186 000 \$ (taxes nettes) pour l'acquisition, au nom de la Ville, de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias

nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales et le greffier à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0554 Ententes entre la Ville de Québec et cinq compagnies de production relatives aux versements de subventions dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020 pour le Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées - BE2020-047 (CT-2486046) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion des ententes entre la Ville de Québec et cinq compagnies de production, relatives aux versements de subventions totalisant 645 000 \$, dans le cadre de l'appel de projets du 21 avril 2020 pour le *Soutien à la production de longs métrages et de séries télévisées*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées auxdites ententes jointes au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0555 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une somme annuelle pour la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021 - BE2020-048 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative à la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec* en 2019, 2020 et 2021 selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0556 Entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam*, en 2020 - BE2020-049 (Abrogée par CV-2020-0682) (CT-2486528) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Envol et Macadam*, relative au versement d'une subvention de 35 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Envol et Macadam*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements et le greffier de la Ville à signer cette même entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0557 Entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2020 - BE2020-054 (CT-2487397) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une subvention de 260 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Québec en toutes lettres*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0558 Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2020 - BE2020-058 (Ra-2210)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival de cinéma de la ville de Québec*, relative à la réalisation de l'événement *Festival de cinéma de la ville de Québec*, en 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0559 **Abrogation de la résolution CV-2019-0600 - Autorisation de rembourser le dépôt de la vente d'un immeuble sis sur le boulevard Henri-Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - DE2020-125 (Abroge CV-2019-0600) (CT-DE2020-125) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

- 1° d'abroger la résolution CV-2019-0600 du 2 juillet 2019, relative à la vente du lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'autoriser le Service des finances à rembourser le dépôt de 19 000 \$ remis par *Gestion Kaffra inc.* lors de la signature de l'offre d'achat de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 240 582 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0560 **Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - DE2020-243 (CT-DE2020-243) — (Ra-2210)**

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1725, rue des Ingénieurs, connu et désigné comme étant les lots 3 484 220 et 3 620 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 18 573,9 mètres carrés;
- 2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et à réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;
- 3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, dudit immeuble;
- 4° le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments, leurs dépendances et accessoires.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0561 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *DECTRONIQUE (1984) inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le numéro de lot 6 360 924 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins de haute technologie ou de recherche - Arrondissement des Rivières - DE2020-284 (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *DECTRONIQUE (1984) inc.* à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, connu et désigné comme étant le numéro de lot 6 360 924 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 2 058 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 24 mois pour commencer la construction;
- 2° de vendre ledit lot 6 360 924 du cadastre du Québec, au prix de 43,04 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 88 577 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président substitut Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 12.

CV-2020-0562 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 734 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-337 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 734 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 3 071,3 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit immeuble à 9215-7742 *Québec inc.*, pour une somme de 640 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0563 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 733 du cadastre du Québec, et vente de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-338 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 4 468,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit lot à 9372-9085 *Québec inc.*, pour une somme de 1 164 500 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0564 **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 730, du cadastre du Québec et vente de ce même lot - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-339 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé en bordure de la rue des Moqueurs, connu et désigné comme étant le lot 5 725 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 652,9 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat, elle-même jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre ledit immeuble à *Ultima Immobilier inc.*, pour une somme de 510 100 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même offre d'achat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0565 **Autorisation de prolongation du délai d'obtention du permis de construction pour la réalisation du projet sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 212 608 et 1 212 609 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2020-340 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'accorder, à *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.*, une prolongation de six mois au délai de douze mois inscrit à l'article 8.4 de l'acte de vente publié le 25 juin 2019, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 24 705 582, étant entendu que tous les autres délais figurant à cet acte de vente demeurent inchangés;
- 2° d'autoriser la conclusion d'un acte de modification entre la Ville de Québec et *Cap-des-Régions Vieux-Québec S.E.C.*, relatif à la modification de la condition mentionnée dans l'article 8.4 pour ajouter six mois au délai de douze mois inscrits audit acte de vente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0566 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Vantage Data Centers Canada Qc23, Limited Partnership* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, à des fins de haute technologie ou de recherche - Arrondissement des Rivières - **DE2020-415** (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Vantage Data Centers Canada Qc23, Limited Partnership* à l'endroit d'un immeuble situé sur le territoire du Parc technologique du Québec métropolitain, connu et désigné comme étant une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connus comme le lot numéro 6 378 460 du même cadastre, d'une superficie totale approximative de 31 980 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de vendre une partie des lots 3 781 113 et 1 533 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 80,73 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 2 581 745,40 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0567 **Autorisation de cession par le *Groupe immobilier Tanguay inc.* aux *Emballages L. Boucher inc.*, de tous leurs droits résultant de l'acte de vente d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2020-472** (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la cession par le *Groupe immobilier Tanguay inc.* aux *Emballages L. Boucher inc.*, de tous ses droits lui résultant de l'acte de vente concernant la vente d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 442 983 et 5 557 818 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer tout document relatif au transfert de propriété.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0568 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnements affectés pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité - VC2020-006 (CT-VC2020-006) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 3 000 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pour des travaux d'aménagement aux dépôts à neige existants de proximité dans le cadre de la mise à niveau du dépôt Jonquière.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0569 Résiliation du statut d'organisme à portée municipale à l'organisme Association des kitesurfers et véliplanchistes de Québec - LS2020-137 (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de résilier la reconnaissance de l'organisme *Association des kitesurfers et véliplanchistes de Québec* (AKVQ) en vertu de la *Politique municipale de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0570 Réaménagement du bassin de rétention de Venise pour permettre la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée - sans implication financière - avec servitude - Arrondissement des Rivières - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf - PA2020-086 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par *Deximo inc.* comprenant le réaménagement du bassin de Venise et la construction d'une seule nouvelle habitation unifamiliale isolée, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente entre la Ville de Québec et *Deximo inc.*;
- 2° d'autoriser *Deximo inc.* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;

- 3° d'autoriser *Deximo inc.* à transmettre au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après avoir reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Deximo inc.* relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ladite entente;
- 6° d'accepter les servitudes, à titre gratuit, en faveur de la Ville de Québec pour l'entretien des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'octroi des servitudes en faveur de la Ville de Québec.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0571 Nomination de madame Karine Gingras-Royer (ID. 177354) à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement à la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout - RH2020-544 (CT-RH2020-544) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu de nommer madame Karine Gingras-Royer (ID. 177354), en qualité d'employée régulière, à l'emploi d'assistante-greffière d'arrondissement (P589), classe 2 (poste no 34256), à la direction des arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles, responsable de l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2020-0572 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la migration de cinq systèmes de pompes d'effluent de technologie KSB – Station de traitement des eaux usées Est (Dossier 73801) - AP2020-395 (CT-2480722) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *KSB Pumps inc.*, du contrat pour la migration de cinq systèmes de pompes d'effluent de technologie KSB à la Station de traitement des eaux usées Est, pour la somme de 861 175 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 25 mai 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0573 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la migration d'un système de mesure des émissions en continu ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 73993) - AP2020-405 (CT-2483033) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Everest Automation inc.*, du contrat pour la migration d'un système de mesure des émissions en continu ABB – Incinérateur de Québec, pour la somme de 237 939 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 1^{er} juin 2020.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0574 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques – Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279) - AP2020-438 (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 100 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Professionnels en règlement des différends S.A.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour des services professionnels juridiques – Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0575 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 7535, boulevard de l'Ormière, connu et désigné comme étant le lot 1 257 762 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - DE2020-288 (CT-2484444) — (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 7535, boulevard de l'Ormière, connu et désigné comme étant le lot 1 257 762 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 650,3 mètres carrés, propriété de monsieur Jean-François Fortin, pour une somme de 222 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 9;
- 2° l'autorisation au Service de la gestion des immeubles de procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0576 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2020-002 (Ra-2208)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'*Office Municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2019.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0577 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric Racine (ID. 012799), à titre de directeur du Service de l'évaluation - RH2020-512 (CT-RH2020-512) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Éric Racine (ID. 012799), pour agir à titre de directeur (D085) du Service de l'évaluation (poste no 34436), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0578 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Catherine Chénier (ID. 028061), à titre de directrice d'ExpoCité - RH2020-517 (CT-RH2020-517) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Catherine Chénier (ID. 028061), pour agir à titre de directrice (D085) d'ExpoCité (poste no 37723), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0579 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création du poste de directeur associé du Service de l'évaluation et le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Richard Côté (ID. 012596) - RH2020-520 (CT-RH2020-520) — (Ra-2208)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création du poste et l'emploi de directeur associé du Service de l'évaluation (D574), classe DS2 – sans sécurité d'emploi (poste no 47237), selon l'échelle de traitement du recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction général et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*;
- 2° l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Richard Côté (ID. 012596), pour agir à titre de directeur associé (D574) du Service de l'évaluation (poste no 47237), jusqu'au 1^{er} octobre 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0580 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels – Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2019–2022 (Appel d'offres public 53249) - AP2020-387 (Ra-2209)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 200 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Groupe Akifer inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0167 du 17 avril 2019, pour des services professionnels – Réalisation d'études environnementales relatives à des projets spéciaux – 2019–2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0581 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat d'acquisition et d'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9–1–1 (VQ-46868) - AP2020-403 (CT-2484294) — (Ra-2209)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 442 432,21 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Hexagon Sécurité & Infrastructure*, en vertu de la résolution CA-2015-0274 du 7 juillet 2015, pour l'acquisition et l'implantation d'une solution de répartition assistée par ordinateur (RAO) – Centre 9-1-1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification

numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0582 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables sous la responsabilité de l'Institut national de la recherche scientifique (Dossier 73010) - AP2020-427 (CT-2484700) — (Ra-2209)***

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la participation de la Ville de Québec au projet de recherche *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de *l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)*;
- 2° de la conclusion du contrat de financement de recherche pour le projet *Développement de procédés électrolytiques de récupération et réutilisation des sels de chlorure issus des eaux de déglacage routier en vue de la désinfection des eaux potables* sous la responsabilité de *l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)*, pour une somme de 150 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), soit une somme de 90 000 \$ en contribution financière et l'équivalent de 60 000 \$ en ressources humaines, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat de financement joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes;
- 3° à la directrice de la Division de la qualité de l'eau et du soutien technique et le greffier de la Ville de signer ledit contrat.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume et de madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle, au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante substitut Marie-Josée Savard propose le rapport AP2020-457 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2020.

CV-2020-0583 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB – Incinérateur de Québec (Dossier 74010) - AP2020-457 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Everest Automation inc.*, du contrat pour la maintenance et la calibration des analyseurs de gaz ABB – Incinérateur de Québec, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, pour la somme de 301 455 \$ (plus TPS et TVQ applicables), suivant sa proposition du 7 février 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle revient à la séance et en l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume au moment de soumettre les propositions, elle propose les rapports DE2020-246, PA2020-079, TE2020-005 et AP2020-392 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 8 juillet 2020.

CV-2020-0584 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et 9367-7292 Québec inc. (Groupe Neuro Solutions), relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet Commercialisation de l'application HERO en Amérique du Nord (Canada et États-Unis) - DE2020-246 (CT-DE2020-246) — (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet *Commercialisation de l'application HERO en Amérique du Nord (Canada et États-Unis)*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9367-7292 Québec inc. (Groupe Neuro Solutions)*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit projet d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0585 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-623 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - PA2020-079 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2020-623 modifiant le Règlement N° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en assujettissant certains travaux à des objectifs et critères d'évaluation dans une partie du secteur de zone PB-3 (îlot paroissial) de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0586 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1347 - TE2020-005 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'acquisition et d'installation d'équipements automatisés pour les activités d'analyse physicochimique et microbiologique de l'eau et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont attachés, R.A.V.Q. 1347;
- 2° l'appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1347. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0587 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73404) - AP2020-392 (CT-2486117, CT-2486129, CT-2486694, CT-2486737, CT-2486752, CT-2486758, CT-2486769, CT-2486770, CT-2486771, CT-2486773, CT-2486775) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (11 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73404 et à leurs soumissions respectives du 27 mai 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zones C0013 (Anciennement 2C025 et 2C038) Secteur Vanier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 754 738,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0020 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair nord : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 573 387,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0021 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair centre : *Les Entreprises P.E.B. ltée*, pour une somme de 2 857 022,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0022 (Nouvelle zone) Secteur Val–Bélair sud et rangs ouest : *Hamel Construction inc.*, pour une somme de 1 822 731,99 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0024 (Anciennement 3CJ20006) Secteur Chauveau : *Axco Aménagements inc.*, pour une somme de 2 359 770,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0077 (Anciennement 1C007) Vieux Québec : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 372 574,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0099 (Anciennement 1C009) Henri-Bourassa, de la Canardière, des Capucins : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 1 531 792,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0100 (Anciennement 1C010) Quartier Saint–Sauveur sud : *Eurovia Québec Construction inc.*, pour une somme de 2 775 001,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0185 (Anciennement 1C185) Montcalm au sud de René–Lévesque : *Jean Leclerc Excavation inc.*, pour une somme de 2 915 570,22 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0192 (Anciennement 5C192) Secteur Saint–David, Monseigneur Gauthier : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 519 230,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0194 (Anciennement 5C194) Secteur Montmorency, Royal, des Chutes : *Les Constructions Bé–Con inc.*, pour une somme de 3 931 717,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0588 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020 (Appel d'offres public 73405) - AP2020-393 (CT-2487025, CT-2487266, CT-2487770, CT-2487782, CT-2487788, CT-2487793, CT-2487801, CT-2487811) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2023, conformément à la demande publique de soumissions 73405 et à leurs soumissions respectives du 8 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes :

- Zone C0012 : *Excavation Marcel Vézina inc.*, pour une somme de 1 954 266,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0017 : *Les Entreprises BLC inc.*, pour une somme de 2 429 844,39 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0026 : *Aurel Harvey et Fils inc.*, pour une somme de 3 089 898,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0072 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 016 053,89 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0167 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 217 426,70 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0191 : *Charles–Auguste Fortier inc.*, pour une somme de 2 272 494,36 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0193 : *P.E. Pageau inc.*, pour une somme de 2 005 785,30 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Zone C0310 : *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour une somme de 1 320 013,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0589 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218) - AP2020-459 (CT-2485726) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 224 029,84 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Inter-Cité Construction ltée*, en vertu de la résolution CA6-2018-0204 du 22 août 2018, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2018 – Zone 6C003, pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0590 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson* (Dossier 74039) - AP2020-467 (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Automatisation Cadence inc.*, du contrat pour la fourniture d'équipements et de services pour le système de contrôle *Emerson*, pour la période du 8 juillet 2020 au 7 juillet 2023, pour la somme de 900 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 16 juin 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0591 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004 (Appel d'offres public 61146) - [AP2020-471](#) (CT-2486084) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 132 109,44 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Jean Leclerc Excavation inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0004, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0592 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007 (Appel d'offres public 61140) - [AP2020-477](#) (CT-2486198) — (Ra-2210)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 87 667,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Les Constructions Bé-Con inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0403 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (3 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0007, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0593 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au déploiement du projet Québec 100 % numérique – Phase 2 (Dossier 74052) - AP2020-488 (CT-AP2020-488) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la convention de services professionnels entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au déploiement du projet *Québec 100 % numérique* - Phase 2, pour une somme de 466 006 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'un montant maximal de 489 250 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation des services décrits dans ladite convention jointe audit sommaire;
- 3° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements et au greffier de la Ville de signer ladite entente.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0594 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003 (Appel d'offres public 61146) - AP2020-490 (CT-2485663) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 156 428,93 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *Charles Trudel inc.*, en vertu de la résolution CA-2019-0402 du 18 septembre 2019, relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) – Contrats débutant en 2019 – Zone CLE0003, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2021 et 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0595 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux (Dossier 74066) - AP2020-497 (CT-2486953) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *SUEZ Traitement Solutions Canada LP*, du contrat pour la fourniture et la livraison de biolite de type L2.7 en vrac – Traitement des eaux, pour la somme de 141 250 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à sa proposition du 22 octobre 2018.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0596 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à Bell Canada des dépenses pour des services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 73180) - AP2020-501 (CT-2487879) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* des dépenses pour les services professionnels et techniques requis, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 2 123 091 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du *Réseau structurant de transport en commun* de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0597 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la Vision entrepreneuriale Québec 2023 (Dossier 74107) - AP2020-528 (CT-AP2020-528) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, pour des services professionnels et techniques spécialisés en développement économique en lien avec la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour une somme de 450 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'un montant maximal de 472 450 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation desdits services.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0598 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et La Coopérative des Horticulteurs de Québec, relative à la gestion du Grand Marché de Québec, et la convention de financement entre la Ville de Québec et La Coopérative des Horticulteurs de Québec, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour réaliser le projet Relance commerciale post COVID-19 - DE2020-368 (CT-DE2020-368) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec* du 24 janvier 2018, relative à la gestion du *Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de prêt et à l'avenant joints au sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 300 000 \$ dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour réaliser le projet *Relance commerciale post COVID-19*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention de financement jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* (FLI) pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le maire Régis Labeaume demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15 Contre : 4

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0599 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Plan commerce 2020-2022* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC* - **DE2020-408** (CT-DE2020-408) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant maximal de 107 620 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le soutien aux projets s'inscrivant dans le *Plan commerce 2020-2022*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Monnaie Locale Complémentaire Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 107 620 \$ dans le cadre du *Plan commerce 2020-2022*, pour réaliser le projet *Dollars solidaires – entreprises hors territoires de SDC*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 21 h 16.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume au moment de soumettre les propositions, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports DE2020-413, DE2020-419, DE2020-420, DE2020-422, DE2020-438, DE2020-439, DG2020-019, DG2020-023, FN2020-035, IN2020-015, RH2020-499, TE2020-009, TE2020-014 et SO2020-003.

CV-2020-0600 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'un immeuble sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129 du cadastre du Québec – Établissement d'une servitude réelle temporaire pour un muret en faveur de la Ville sur une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre - DE2020-413 (CT-2487543) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de la promesse d'achat d'un immeuble appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 2 914,5 mètres carrés, pour une somme de 2 151 000 \$, comprenant 2 038 700 \$ en indemnité immobilière, plus les taxes applicables, et 112 300 \$ en indemnité compensatoire, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite promesse d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux conditions prévues aux articles 2, 4 et 8;
- 2° conditionnellement à l'acceptation par *Sa Majesté la Reine du chef du Canada* de cette promesse d'achat et, si nécessaire, à l'obtention de l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et toute autre autorisation qui pourrait être requise dans le cadre de cette entente, l'acquisition, dans les délais prévus et aux conditions mentionnées dans ladite promesse d'achat, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une partie des lots 2 172 115, 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126 à 2 172 128, 2 172 133 à 2 172 138 et deux parties du lot 2 172 129, tous du même cadastre, tels qu'illustrés sur les descriptions techniques jointes audit sommaire;
- 3° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et temporaire d'une durée de 49 ans, pour l'aménagement d'un muret de soutènement, en faveur du lot 2 172 058 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville, et affectant une partie des lots 2 172 120, 2 172 124, 2 172 126, 2 172 127, 2 172 129 du même cadastre, appartenant à *Sa Majesté la Reine du chef du Canada*, d'une superficie approximative de 146,2 mètres carrés, tels qu'illustrés sur le plan joint à la description technique jointe à ce même sommaire.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion,

Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 15 Contre : 3

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0601 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2019-0435 – Affectation au domaine privé de la Ville et vente d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du cadastre du Québec - DE2020-419 (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CA-2019-0435 du 9 octobre 2019;
- 2° l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 3° la vente d'un immeuble sis au 164, rue Racine, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1 840,5 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, à *Gestion Kella inc.*, pour une somme de 324 530 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat jointe audit sommaire;
- 4° l'autorisation de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne d'incendie, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 1,0 mètre carré, tel qu'illustré par la parcelle 2 sur le plan préliminaire et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 9.1 de ladite offre d'achat joints à ce même sommaire;
- 5° l'ouverture de la rue Racine, située dans l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles, sur une partie du lot 1 274 918 du même cadastre, d'une superficie approximative de 40,3 mètres carrés, afin qu'elle devienne publique.

Monsieur le vice-président substitut s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le vice-président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 21 h 26.

CV-2020-0602 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abandon d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur d'*Hydro-Québec*, publiée sous le numéro 203 629, sur une partie du lot 6 348 252 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières - DE2020-420 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le consentement à ce que *Hydro-Québec* abandonne la servitude réelle et perpétuelle qu'elle détient sur la propriété de la Ville de Québec, au terme d'un acte publié le 28 septembre 1926 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 203 629, soit sur une partie du lot 6 348 252 du même cadastre, d'une superficie de 14 201,3 mètres carrés ou, le cas échéant, sur sa totalité, selon des conditions substantiellement conformes à la proposition d'abandon partiel de la servitude soumise par *Hydro-Québec* en date du 16 juin 2020, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 3 à 6;
- 2° l'autorisation au directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer, le cas échéant, tout document relativement à ce consentement à l'abandon d'une servitude.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0603 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale* - DE2020-422 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda numéro 1 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, relativement à l'entente de délégation du *Fonds de la région de la Capitale-Nationale*, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0604 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026 - DE2020-438 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0605 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Québec numérique, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, pour réaliser le projet 42 Québec - DE2020-439 (CT-DE2020-439) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 3 000 000 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation du projet 42 Québec;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec numérique*, relative au versement d'une subvention maximale de 3 000 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0606 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des membres à la Commission d'ExpoCité - DG2020-019 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° sur proposition du maire, la désignation de monsieur Vincent Dufresne à

titre de président de la *Commission d'ExpoCité*;

2° la désignation des personnes suivantes à titre de membres de la *Commission d'ExpoCité*, pour un terme de deux ans ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :

- Monsieur Patrick Voyer;
- Monsieur Sylvain Légaré;
- Monsieur Jérémie Ernould;
- Monsieur Pierre-Luc Lachance;
- Madame Dominique Tanguay;
- Madame Michelle Morin-Doyle;
- Madame Suzanne Verreault;
- Monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, et monsieur Jean Simard, membre du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à titre de substitut du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci;
- Madame Sylvie Papillon, mairesse par intérim de la Ville de L'Ancienne-Lorette, et madame Sylvie Falardeau, membre du conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette, à titre de substitut du maire ou du maire suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0607 Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération pour la situation d'exception liée à la pandémie de la COVID-19 - DG2020-023 (CT-DG2020-023) — (Ra-2210)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 1 400 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance de proximité, pour couvrir les coûts de compétence de proximité relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*;
- 2° d'autoriser le Services des finances à procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'un montant de 600 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération, pour couvrir les coûts de compétence d'agglomération relatifs à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*;
- 2° l'autorisation au Service des finances de procéder aux virements de fonds nécessaires afin de couvrir les dépenses comptabilisées sur le projet associé à la situation d'exception liée à la pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0608 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement No 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale - FN2020-035 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement No 385 décrétant un emprunt n'excédant pas 1 800 000 000 \$ afin de financer la subvention à être versée par le ministère des Transports dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, du Réseau de transport de la Capitale.*

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2020-0609 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 - Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada-Québec* (dossier numéro 810339) - **IN2020-015** (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Assainissement des eaux usées, phase 5 – Plage du Foulon*, de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme gouvernemental *Fonds Chantiers Canada-Québec* (dossier numéro 810339).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0610 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec* - **RH2020-499** (CT-RH2020-499) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'annexe K de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA), selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat du Service des ressources humaines pour qu'il modifie ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées au sommaire;
- 3° l'approbation de la régularisation du statut des 33 préposés à la répartition des appels d'urgence suppléants avec le statut d'employés réguliers selon ce qui est prévu à l'annexe 2.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0611 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, et affectation au domaine public d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre – Arrondissement de La Cité–Limoilou - **TE2020-009** (CT-2482678) — (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la cession à des fins municipales de la convention de superficie par le *Centre de recherche industrielle du Québec inc. (CRIQ)* en faveur de la Ville d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtiment dessus construit et ses améliorations, pour une somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 6.1 à 6.8;
- 2° conditionnellement à la cession, l'affectation au domaine public d'un immeuble sis au 105, boulevard Henri–Bourassa, connu et désigné comme étant le lot 5 375 835 du même cadastre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0612 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine–de–Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité - **TE2020-014** (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Antoine–de–Tilly, relative à la fourniture temporaire d'eau potable par la Ville à la Municipalité, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0613 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de mandats de deux administratrices au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2020-003 (Ra-2210)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des mandats de madame Chantal Gilbert et de madame Hélène Gauthier, à titre de représentantes de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2020-0614 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à plusieurs dispositions*, R.V.Q. 2866, et dépôt du projet de règlement - PI2020-006 (Ra-2208)**

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la prévention des incendies* afin que l'article 364 du *chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec* (« CBCS ») fasse partie intégrante du règlement.

Il est également modifié dans le but de rendre obligatoire l'installation d'un pictogramme de raccord pompier lorsque ce dernier n'est pas visible sur la façade d'un bâtiment. D'autre part, il est dorénavant obligatoire d'afficher les mesures à prendre en cas d'incendie dans tous les bâtiments ayant un système d'alarme-incendie.

Les obligations quant aux avertisseurs de fumée ont été modifiées afin de prévoir l'obligation d'en installer dans les maisons de chambres et de pension ainsi que dans les établissements d'hébergement touristique.

De plus, les avertisseurs de fumée doivent désormais être approuvés par un organisme de certification reconnu par le Conseil canadien des normes.

Finalement, le règlement vient corriger quelques coquilles.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0615 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54086Mb afin d'assurer sa conformité aux règles harmonisées relatives aux groupes d'usages en matière d'hébergement touristique, R.V.Q. 2805, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-080 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54086Mb afin d'assurer sa conformité aux règles harmonisées relatives aux groupes d'usages en matière d'hébergement touristique, R.V.Q. 2805*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0616 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54086Mb afin d'assurer sa conformité aux règles harmonisées relatives aux groupes d'usages en matière d'hébergement touristique, R.V.Q. 2805 - PA2020-080 (Ra-2209)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54086Mb afin de remplacer le groupe d'usages *C11 résidence de tourisme* par celui d'usages *C10 établissement d'hébergement touristique général*. Cette modification donne suite aux modifications apportées au plan de classification des usages par le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique*.

CV-2020-0617 **Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2872, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-081 (Ra-2209)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2872*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

AM-2020-0618 **Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 2872 - PA2020-081 (Ra-2209)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui autorise la réalisation d'un projet d'établissement d'éducation et de formation, soit une école primaire, sur la partie du territoire formée du lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec.

Ce lot est localisé dans les zones 19007Hb et 19012Ha, qui sont situées dans le quartier Vieux-Limoilou, approximativement à l'est du boulevard Wilfrid Hamel, au sud de la rue des Meulles, à l'ouest de la rivière Saint Charles et au nord de la rue de la Pointe-aux-Lièvres.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*.

CV-2020-0619 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2854, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite aux fins de la continuité du processus d'adoption - PA2020-084 (Ra-2210)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2854;*

2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0620 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch, R.V.Q. 2854 - PA2020-084 (Ra-2210)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au programme particulier d'urbanisme du secteur sud du centre-ville Saint-Roch (PPU).

Ce règlement modifie les usages autorisés ainsi que la localisation possible de ceux-ci dans plusieurs aires affectations détaillées du PPU. Il modifie également les seuils de contingentement applicables aux établissements de débit d'alcool sur le tronçon de la rue Saint Joseph Est entre les rues Langelier et Dorchester.

Ces modifications sont décrites dans le projet de règlement R.V.Q. 2854 déposé à la présente séance.

AM-2020-0621 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des permis et certificats, R.V.Q. 2873, et dépôt du projet de règlement - PA2020-039 (Ra-2210)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin d'apporter des ajustements, notamment

tarifaires, à certaines dispositions relatives aux permis et certificats délivrés en vertu du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2020-0622 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2894, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2020-083 (Ra-2210)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2894*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2020-0623 **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.V.Q. 2894 - PA2020-083 (Ra-2210)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, afin d'ajouter le groupe d'usages *C20 restaurant* dans l'aire d'affectation détaillée M_GA_4 et de réduire la hauteur maximale autorisée dans l'aire d'affectation détaillée M_SA_3.

Plus spécifiquement, dans l'aire M_SA_3, soit un territoire approximativement situé à l'est de la rue de l'Amérique-Française, au sud de la rue Jacques-Parizeau, à l'ouest de la rue De Senezergues et au nord de la Grande Allée Est, la hauteur maximale prescrite est réduite à 17 mètres.

Par ailleurs, dans l'aire M_GA_4, à savoir un territoire approximativement situé à l'est de l'avenue Galipeault, au sud de la Grande Allée Est, à l'ouest de la maison Louis Saint-Laurent et au nord de l'édifice du 165, Grande Allée Est, le groupe d'usages *C20 restaurant* est ajouté aux usages exclusivement prescrits.

CV-2020-0624 Adoption d'une résolution sur le contrôle intérimaire limitant la hauteur maximale dans l'aire d'affectation détaillée M_SA_3 du programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire - PA2020-083 (Ra-2210)

Attendu que le conseil de la Ville a commencé un processus de modification du *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, par l'adoption d'un projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire*, R.V.Q. 2894;

Attendu que par cette modification à son programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, la Ville souhaite réduire de 26 à 17 mètres la hauteur maximale autorisée dans le territoire de l'aire d'affectation détaillée M_SA_3 de la carte numéro 21 de l'annexe B du *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, tel qu'illustré à la carte jointe au sommaire décisionnel numéro PA2020-083;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire certaines interventions jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de hauteur afin de ne pas compromettre la mise en oeuvre de la planification souhaitée;

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu ce qui suit :

Dans le territoire de l'aire d'affectation détaillée M_SA_3 de la carte numéro 21 de l'annexe B du *Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement*, R.V.Q. 990, tel qu'illustré à la carte jointe au sommaire décisionnel numéro PA2020-083, la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur excède 17 mètres ou l'agrandissement d'un bâtiment principal existant ayant pour effet d'en porter la hauteur à plus de 17 mètres sont interdits. Aucun permis ne peut être délivré en regard de toute demande relativement à ces interventions.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2020-0625 *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 221161a et 41104Hc, R.V.Q. 2812 - PA2019-167 (Ra-2182)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux relativement aux zones 22112Cb, 22116Ia et 41104Hc*, R.V.Q. 2812.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0626 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.V.Q. 2818 - **PA2020-028 (Ra-2183)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'assujettissement de certains bâtiments d'habitation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.V.Q. 2818.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0627 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822 - **PA2020-016 (Ra-2182)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines parties du territoire situées dans des zones à risque d'inondation*, R.V.Q. 2822.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0628 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation, R.V.Q. 2833 - PA2020-010 (Ra-2194)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la garde de poules associée à de l'habitation, R.V.Q. 2833.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0629 *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux sites de bâtiments à valeur patrimoniale, R.V.Q. 2855 - PA2020-062 (Ra-2206)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement aux sites de bâtiments à valeur patrimoniale, R.V.Q. 2855.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0630 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières, R.V.Q. 2862 - PA2020-056 (Ra-2197)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux logements supplémentaires dans les zones agricoles et forestières, R.V.Q. 2862.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0631 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente ou de virage des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles, R.V.Q. 2863 - PA2020-072 (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement aux aires d'attente ou de virage des services de transport en commun et aux contenants enfouis de matières résiduelles, R.V.Q. 2863.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0632 *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux, R.V.Q. 2868, tel que modifié - PA2020-085 (Ra-2210)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard ainsi que monsieur le conseiller Raymond Dion déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux, R.V.Q. 2868, tel que modifié.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0633 *Règlement sur des travaux d'aménagement de l'agora sur le site de la maison Girardin située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2870 - CU2020-037 (Ra-2204)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de l'agora sur le site de la maison Girardin située dans l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2870.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0634 *Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.V.Q. 2871 - **DE2020-160** (Ra-2204)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue de la ville, à l'exclusion d'une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération*, R.V.Q. 2871.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0635 *Règlement sur le programme de subvention visant la revitalisation des ruelles de Limoilou*, R.V.Q. 2876 - **PA2020-074** (Ra-2206)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention visant la revitalisation des ruelles de Limoilou*, R.V.Q. 2876.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0636 *Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne ville de Québec relativement à la politique de placement*, R.V.Q. 2879 - **FN2020-032** (Ra-2206)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réserve financière relative au déficit actuariel initial du régime de retraite de l'ancienne ville de Québec relativement à la politique de placement*, R.V.Q. 2879.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0637 ***Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant, R.V.Q. 2884, tel que modifié - TE2020-013 (Ra-2210)***

Mesdames les conseillères Émilie Villeneuve et Dominique Tanguay ainsi que messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Raymond Dion et Pierre-Luc Lachance déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant*, R.V.Q. 2884, tel que modifié.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0638 ***Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux rues partagées, R.V.Q. 2886 - TM2020-106 (Ra-2206)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux rues partagées*, R.V.Q. 2886.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0639 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2887 - DE2020-326 (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2887.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le vice-président Vincent Dufresne, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires DE2020-330, DE2020-329, DE2020-327 et DE2020-331 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2020-0640 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2888 - DE2020-330 (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2888.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0641 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2889 - DE2020-329 (Ra-2206)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2889.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0642 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2890 - DE2020-327 (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2890.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0643 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2891 - DE2020-331 (Ra-2206)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2020, R.V.Q. 2891.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-0644 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du permis d'amuseur public, R.V.Q. 2892 - BE2020-051 (Ra-2207)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification des biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du permis d'amuseur public, R.V.Q. 2892.*

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'un document en réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin lors de la séance du conseil de la ville du 20 avril 2020, relative à l'adoption du *Plan commerce 2020-2022*.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le vice-président déclare la séance close à 22 h 32.

Vincent Dufresne
Vice-président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président substitut

SO/ad